

**PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

**Séance du Lundi 22 JANVIER 2018 à 18 H. 30
Convoquée le 15 janvier 2018
Sous la présidence de Monsieur Philippe WAGNER, Maire.**

Conseillers Municipaux

Elus 14

Présents 09

Membres présents

M. WEINBERG J. Adjoint

Mme JACOBY AM Adjointe

M. AQUILINA D. Adjoint

M. SCHWIRTZ Ch. Adjoint

Mme BASSO M.

Mme SCHONG E.

M. BRUNOT S.

M. PELTRE A.

Absents Excusés :

Mme BRUNOT MA. qui a donné procuration à Mme BASSO M.

Mme LE BRETON A. qui a donné procuration à Mme SCHONG E.

M. DROUILLEAUX Ph. qui a donné procuration à M. AQUILINA D.

M. JACQUES D. qui a donné procuration à Mme JACOBY AM.

M. CHERY M. qui a donné procuration à M. WAGNER Ph.

Secrétaire de Séance : Mme SCHONG E a été élue secrétaire de séance.

Le Maire, Président de l'Assemblée, ouvre la séance et fait adopter le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2017.

ENQUETE PUBLIQUE STE OGD de TALANGE

M. SCHWIRTZ présente l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation présentée par la Société OGD (Ortec Générale de Dépollution) relative à l'exploitation de l'extension de la plateforme de traitement biologique et de valorisation et de transit de terres polluées, ou non polluées sur le territoire de Talange rue du Port.

L'enquête a lieu du 03 décembre 2017 au 24 janvier 2018 inclus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- émet un avis favorable à la demande présentée par la Société OGD sous réserve que toutes les normes de sécurité soient strictement appliquées afin d'éviter tout incident tant sur les personnes que sur l'environnement, le cadre de vie, et que le cahier des charges soit respecté.

SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A L'AUTORISATION DE CHASSE SUR LES TERRAINS DE LA VILLE DE METZ SITUÉS SUR LE BAN COMMUNAL.

M. WEINBERG présente la convention à intervenir entre la Ville de Metz, la Sté Mosellane des Eaux, l'adjudicataire de la chasse communale et la Commune de HAUCONCOURT.

Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le locataire est autorisé à chasser le gibier à l'intérieur des périmètres immédiats des champs captants Nord, terrains mis à la disposition de la Sté Mosellane des Eaux par la Ville de Metz.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

DEMANDE DE SUBVENTION AMITER POUR LE REMPLACEMENT DES MENUISERIES ET DIVERS TRAVAUX A L'ECOLE du PARC

M. le Maire fait savoir que les travaux de remplacement des menuiseries et divers travaux à l'école pourraient être subventionnés dans le cadre de l'AMITER.

L'estimation des travaux (maitrise d'œuvre incluse) est chiffrée à 232 580.50 € HT.

Puis il communique le plan de financement :

Coût total 232 580.50 € HT
Subvention Amiter : 116 290.25 €

Le montant restant à charge sera financé sur les fonds propres de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le projet de remplacement des menuiseries et divers travaux à l'école

La réalisation de ces travaux sera examinée lors d'un prochain conseil
Sollicite du Conseil Départemental une subvention d'un montant de 116 290.25 € au titre de l'AMITER.

PROJET D'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE PAR LA STE DIER

Le Conseil Municipal souhaite voir figurer des points supplémentaires dans la convention de fortage.

Par conséquent ce point est ajourné.

DIVERS

Salle des Fêtes

M. le Maire fait savoir que pour simplifier la gestion de la salle, il est souhaitable de permettre la location de cette dernière, en semaine, uniquement du mardi au jeudi inclus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la proposition de M. le Maire

INFORMATIONS

Démarchage

M. WAGNER fait savoir qu'il a pris un arrêté municipal réglementant l'activité de démarchage à domicile sur le ban communal.

Toutes sociétés, entreprises individuelles ou artisanales, et associations devront s'identifier auprès de la mairie avant de commencer leur prospection. Tout démarchage non déclaré fera l'objet d'une interruption d'activité et les prospecteurs s'exposent à une contravention.

Bureau de Vote

Lors des prochains scrutins, le bureau de vote sera installé à l'école du Parc dans le préau, et ce pour des raisons d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, d'installation des panneaux électoraux. De plus le stationnement des véhicules sera plus aisé que devant la mairie.

Projet de crèche

M. WAGNER rappelle que pour l'instant le permis de construire n'est pas encore accordé. De plus, il précise que c'est un projet privé et que la gestion du personnel et l'attribution des lits ne seront en aucun cas de la compétence de la Mairie.

Commission Elargie

Une réunion de la commission élargie, relative à la réglementation de la vitesse et de la signalisation dans le village, sera convoquée.

Alerte SMS

Le système mis en place fonctionne correctement. Cependant tous les administrés et entreprises ne se sont pas encore inscrits à ce service.

GRDF

Ce coffret gaz de l'Ecole sera déplacé gracieusement par GRDF dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Parc et de la rue des Prés.

De plus pour 2020, tous les compteurs gaz seront remplacés par des compteurs communicants.

Inondations

Un point sur les inondations de ces derniers jours est fait.

Prochain Conseil

La prochaine réunion du conseil aura lieu le lundi 26 février 2018 à 18 H. 30.

Parution article de presse et gazette

Mme JACOBY rappelle que pour toute parution d'ordre privé ou associatif, dans la presse, les administrés doivent prendre contact avec la correspondante du Républicain Lorrain.

En ce qui concerne la gazette, il conviendra d'en informer la mairie qui transmettra à la commission communication.

Planning 2018

M. WAGNER fait savoir que ce planning est donné à titre d'information et que suivant l'actualité peut être modifié.

Séance levée à 20 H.